

**Actes de violence dans les établissements
publics genevois d'enseignement
recensés dans SIGNA
Année scolaire 2017-2018**



**Dominique Gros
Youssef Hrizi
Chantal Préveral**

Septembre 2018

**Actes de violence dans les établissements
publics genevois d'enseignement
recensés dans SIGNA
Année scolaire 2017-2018**

**Dominique Gros
Youssef Hrizi
Chantal Préveral**

Septembre 2018

Compléments d'information :

Dominique Gros

Tél. +41/0 22 546 71 48

dominique.gros@etat.ge.ch

Youssef Hrizi

Tél. +41/0 22 546 71 32

youssef.hrizi@etat.ge.ch

Chantal Préveral

Tél. +41/0 22 546 71 41

chantal.preveral@etat.ge.ch

Responsable de l'édition :

Narain Jagasia

Tél. +41/0 22 546 71 14

narain.jagasia@etat.ge.ch

Internet :

<http://www.ge.ch/sred>

Diffusion :

Service de la recherche en éducation (SRED)

12, quai du Rhône - 1205 Genève

Tél. +41/0 22 546 71 00

Fax +41/0 22 546 71 02

Document 18.043

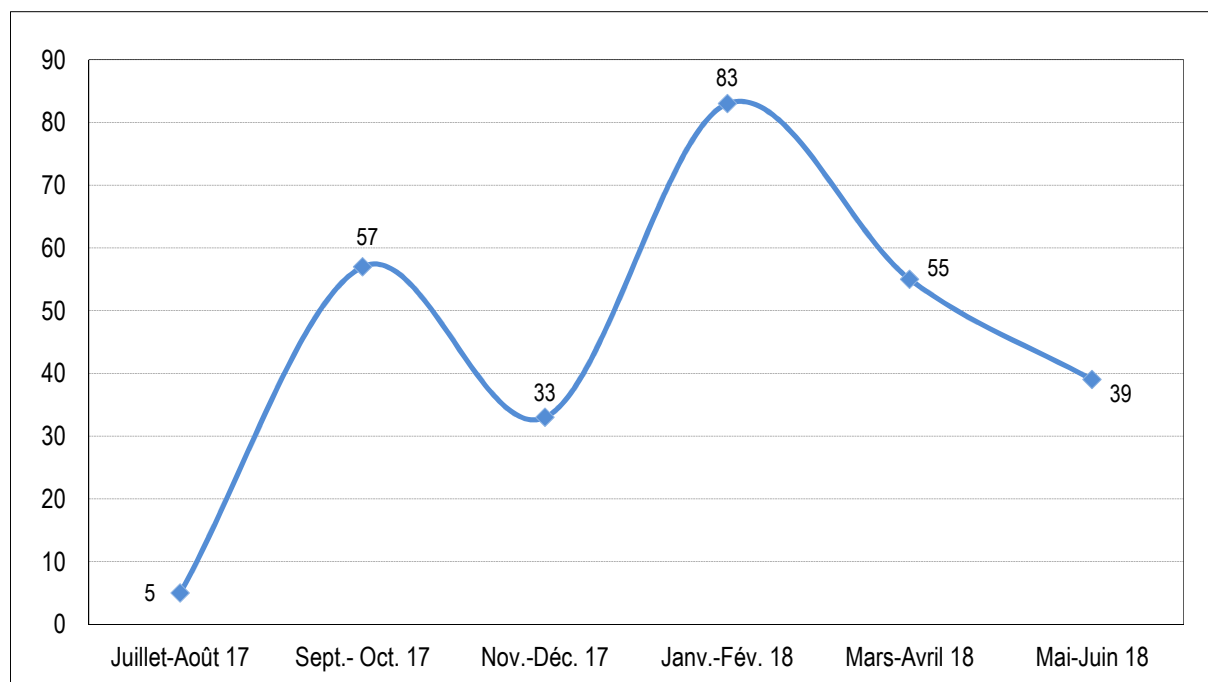
*Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité
du Service de la recherche en éducation.*

Actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement recensés dans SIGNA

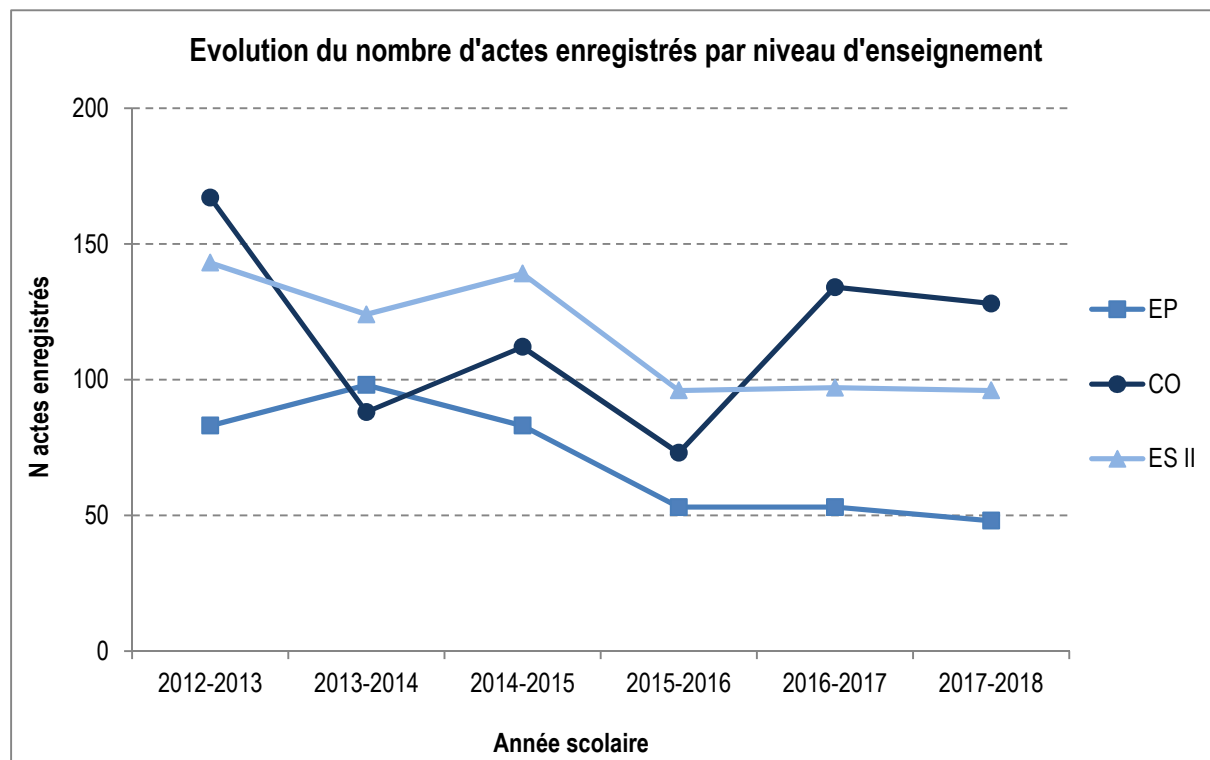
Année scolaire 2017-2018

L'essentiel en bref

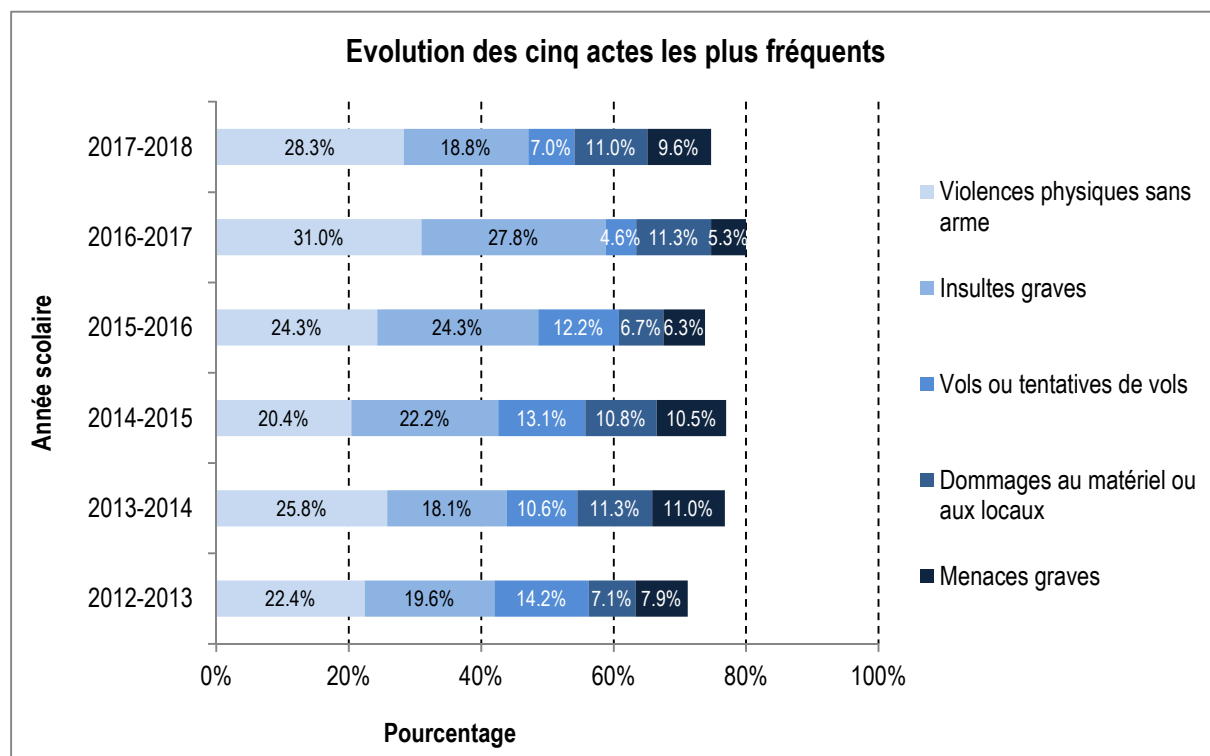
Durant l'année scolaire 2017-2018, 272 actes de violence ont été enregistrés dans SIGNA par les établissements publics de l'enseignement primaire (EP), du cycle d'orientation (CO) et de l'enseignement secondaire II (ES II) à Genève. Ce chiffre est en légère diminution par rapport à 2016-2017.



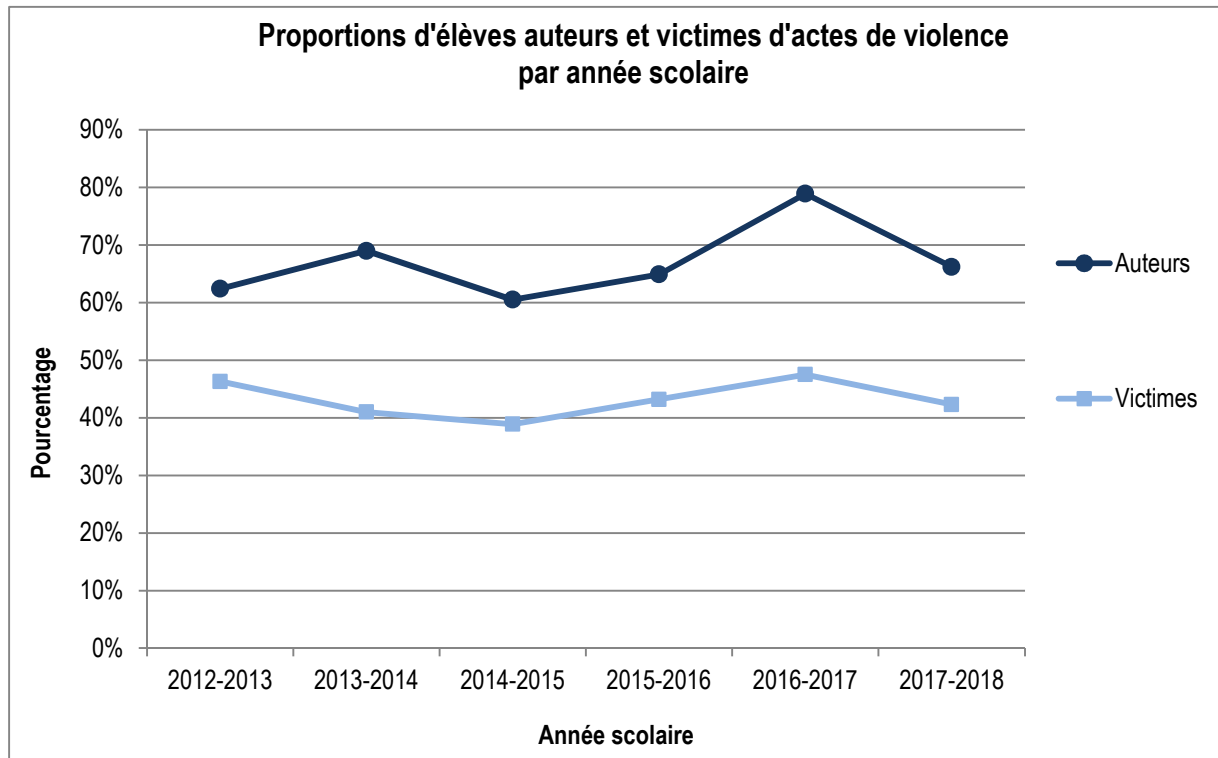
Depuis 2012-2013, la tendance globale du nombre d'actes signalés est à la baisse. Au cycle d'orientation cependant, une augmentation relativement marquée a été enregistrée en 2016-2017.



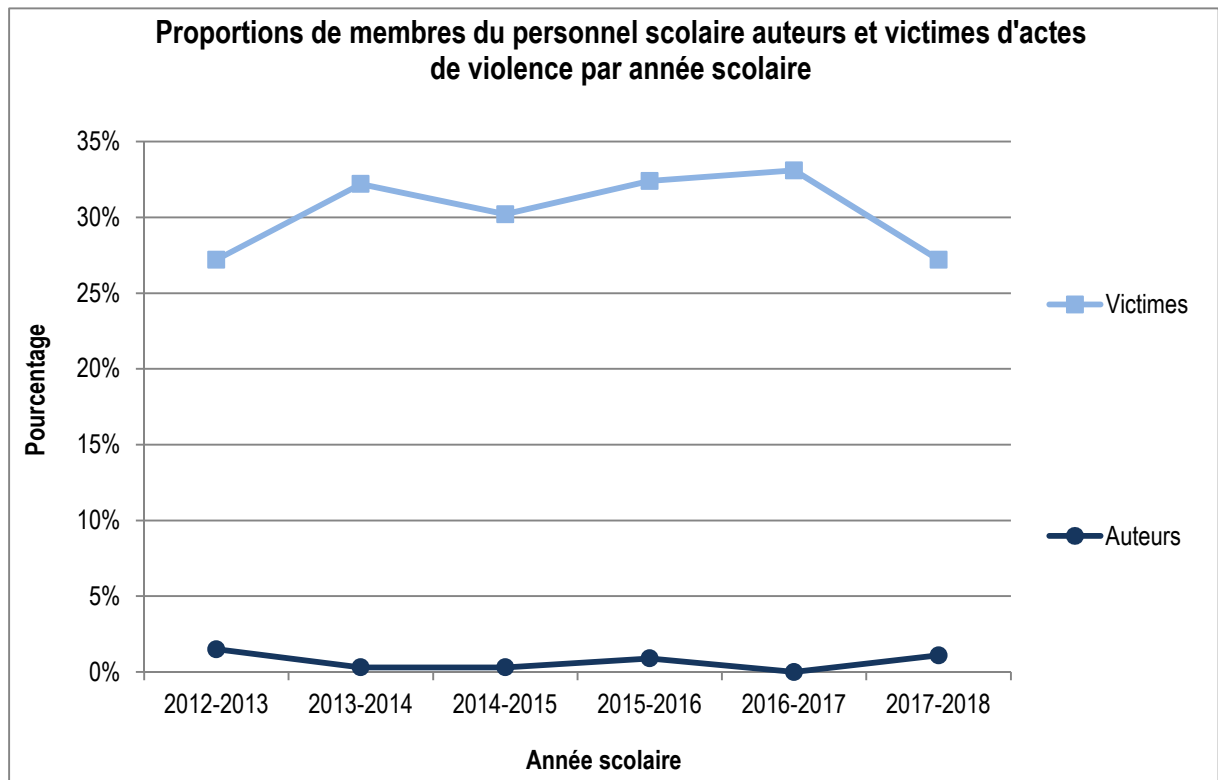
Les cinq actes les plus fréquents représentent 70% à 80% des faits enregistrés.



Les élèves sont les principaux auteurs des faits de violence ; ils en sont aussi les premières victimes.



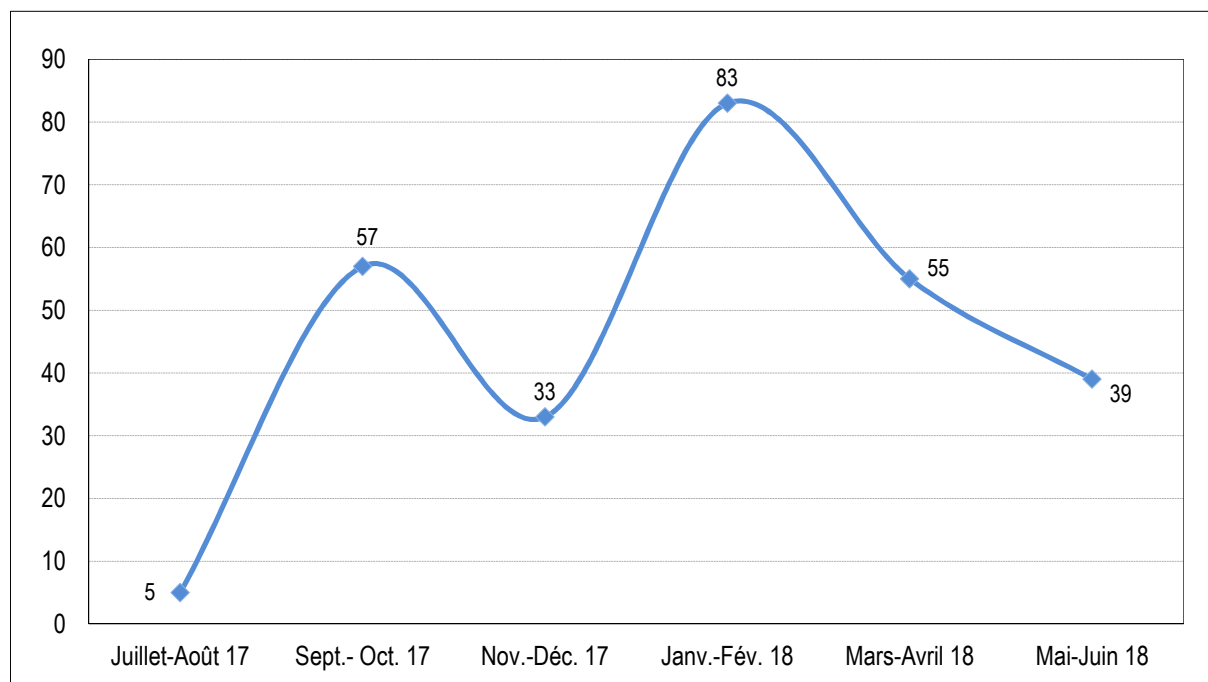
Le personnel scolaire (enseignants, personnel administratif, etc.) représente entre un quart et un tiers des victimes ; il n'est impliqué comme auteur de faits de violence que dans des cas rarissimes.



Résultats globaux, année scolaire 2017-2018

Pour l'ensemble des établissements de l'enseignement primaire, du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II, 272 actes ont été enregistrés dans SIGNA durant l'année scolaire 2017-2018. Le nombre d'actes recensés varie durant l'année (*Graphique 1*). L'année dernière, la période où le plus de signalements ont été enregistrés est celle de janvier-février 2018.

Graphique 1. Nombre d'actes recensés par période (année scolaire 2017-2018)



Les atteintes à autrui représentent près de 60% des actes recensés et les atteintes aux biens le quart (*Tableau 1*)¹.

Tableau 1. Fréquences par catégories d'atteintes

Catégories	Nombre	Pourcentage
Atteintes à autrui	162	59.6
Atteintes aux biens	68	25.0
Atteintes à la sécurité	23	8.5
Autres faits	19	7.0
Total	272	100.0

¹ Contenu des quatre catégories :

- *Atteintes à autrui* : bizutage ; insultes graves ; menaces graves ; racket ou tentative de racket, extorsion de fonds ; violences physiques à caractère sexuel ; violences physiques avec arme ou arme par destination ; violences physiques sans arme.
- *Atteintes à la sécurité* : fausse alarme (incendie, bombe) ; intrusion de personnes étrangères à l'établissement ; jet de pierres ou autres projectiles ; port d'arme ; tentative d'incendie ou incendie.
- *Atteintes aux biens* : dommages au matériel ou aux locaux ; dommages aux biens personnels ; tags ; tentative de vol ou vol.
- *Autres faits* : tentative de suicide ou suicide ; trafic de produits psychotropes ; trafics divers ; autres faits graves.

Les *atteintes à autrui* sont surtout des violences physiques sans arme (77 cas), des insultes graves (51 cas) et des menaces graves (26 cas) qui, ensemble, représentent plus de la moitié (56.7%) de la totalité des faits enregistrés, toutes atteintes confondues (*Tableau 2*). Les autres formes recensées d'atteintes à autrui – violences physiques avec arme ou arme par destination, bizutage, violences physiques à caractère sexuel – sont très peu fréquentes. Les *atteintes aux biens* viennent en deuxième position en 2017-2018 : elles se sont surtout concrétisées sous forme de dommages au matériel ou aux locaux (30 cas), par des tentatives de vol ou vols (19 cas), par des tags (17 cas). L'intrusion de personnes étrangères aux établissements est la principale forme d'*atteintes à la sécurité* (11 cas recensés). Autres formes de ces atteintes, les cas de jets de pierres ou de projectiles, d'incendies ou tentatives d'incendie et de ports d'arme ont chacun été enregistrés à 4 reprises au cours de l'année scolaire écoulée. Quant aux 19 *autres faits*, ils représentent globalement 7.0% des actes recensés, dont 15 autres faits graves non précisés et 3 suicides ou tentatives de suicide. Nous pouvons encore noter qu'en 2017-2018, aucun cas de racket ou tentative de racket, de fausse alarme et de trafic divers n'a été enregistré par les établissements participants.

Tableau 2. Fréquences par actes

Actes	Nombre	Pourcentage
Violences physiques sans arme	77	28.3
Insultes graves	51	18.8
Dommages au matériel ou aux locaux	30	11.0
Menaces graves	26	9.6
Tentative de vol ou vol	19	7.0
Tags	17	6.3
Autres faits graves	15	5.5
Intrusion de personnes étrangères à l'école ou à l'établissement	11	4.0
Violences physiques avec arme ou arme par destination	5	1.8
Jet de pierres ou autres projectiles	4	1.5
Port d'arme	4	1.5
Incendie ou tentative d'incendie	4	1.5
Suicide ou tentative de suicide	3	1.1
Bizutage	2	0.7
Dommages aux biens personnels	2	0.7
Violences physiques à caractère sexuel	1	0.4
Trafic de produits psychotropes	1	0.4
Total	272	100.0

Pour donner un autre éclairage sur la signification de cet ensemble de faits recensés, il est possible de le traduire en un *taux d'exposition* des élèves (t_e)², c'est-à-dire en une probabilité théorique pour 1000 élèves de l'enseignement public genevois d'avoir été exposés durant l'année scolaire à l'un des actes de violence faisant l'objet du recensement. Pour ce faire, nous rapportons le nombre d'actes enregistrés pendant une année scolaire (n_s) au nombre d'élèves (n_e) fréquentant les établissements des trois degrés d'enseignement qui participent au relevé³ :

$$t_e = n_s / n_e \rightarrow 272 / 71'835 = 3.8 \%$$

² Le taux d'exposition rapporte le nombre total d'actes signalés sur une année scolaire dans l'ensemble des établissements participants, au nombre total d'élèves scolarisés dans le(s) degré(s) d'enseignement au 31 décembre de l'année scolaire. Le taux est exprimé en % (nombre théorique potentiel d'actes de violence pour 1000 élèves).

³ Établissements de l'enseignement primaire (EP), du cycle d'orientation (CO) et de l'enseignement secondaire II (ES II). Les formations tertiaires, les formations pour adultes, ainsi que les centres et institutions de l'enseignement spécialisé ne sont pas inclus, car ils ne participent pas au recensement.

Autrement dit, entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018, dans l'ensemble des établissements de l'enseignement primaire, des collèges du cycle d'orientation et des établissements de l'enseignement secondaire II (hors filières spécialisées et formations pour adultes), moins de 4 élèves sur 1000 ont été exposés à un acte de violence dans le cadre scolaire.

Lorsque les auteurs des faits de violence recensés sont connus, ce sont dans deux tiers des cas des élèves (seuls ou en groupes). Dans environ un cinquième des faits, l'auteur n'est pas renseigné⁴ (Tableau 3). Il y a cinq fois plus d'auteurs de faits de violence de sexe masculin (66.2%) que de sexe féminin (12.5%) ; dans 21.3% des cas, cette donnée n'est pas renseignée.

Tableau 3. Fréquences par catégories d'auteurs des actes

Catégories d'auteurs	Nombre	Pourcentage
Élèves	180	66.2
Inconnu	56	20.6
Personnes extérieures	23	8.5
Famille d'élève	9	3.3
Personnel scolaire	3	1.1
Total	272	100.0

Pour ce qui est des victimes, ce sont d'abord des élèves, mais aussi, dans plus d'un quart des cas, des membres du personnel scolaire (direction, enseignant-e-s, personnel administratif et technique, personnel médico-psycho-social) comme le montre le Tableau 4. Dans 40.8% des cas, les victimes sont de sexe masculin, dans 27.2% de sexe féminin et, pour les 32.0% restants, l'information n'est pas renseignée.

Tableau 4. Fréquences par catégorie de victimes des actes

Catégories de victimes	Nombre	Pourcentage
Élèves	115	42.3
Personnel scolaire	74	27.2
Sans objet	73	26.8
Autres	10	3.7
Total	272	100.0

Plus d'un quart des faits (26.5%) a donné lieu à un signalement à la police ; les signalements à la justice ou à un service de l'Office de l'enfance et de la jeunesse sont très rares (respectivement 1.1% et 2.6% des actes recensés). Sur le plan des suites internes données aux actes recensés, 205 (75.4%) ont concerné la direction de l'école ou de l'établissement, 14 (5.1%) la direction générale et 1 (0.4%) le département⁵.

⁴ Notamment lorsqu'il s'agit d'atteintes à la sécurité et d'atteintes aux biens.

⁵ 52 faits n'ont pas donné lieu à une suite interne au DIP ; ce sont pour l'essentiel des atteintes aux biens.

Résultats par degré d'enseignement

En 2017-2018, près de la moitié des actes signalés ont été recensés au cycle d'orientation (47.1%) et un bon tiers dans l'enseignement secondaire II (*Tableau 5*).

Tableau 5. Fréquences par niveau d'enseignement

Niveau d'enseignement	Nombre	Pourcentage
Enseignement primaire (EP)	48	17.6
Cycle d'orientation (CO)	128	47.1
Enseignement secondaire II (ES II)	96	35.3
Total	272	100.0

Dans les trois degrés d'enseignement, les actes relevant des atteintes à autrui sont les plus nombreux et les atteintes aux biens figurent en deuxième position (*Tableau 6*).

Tableau 6. Distribution des actes par catégorie d'atteintes et par degré d'enseignement

Degré d'enseignement	Atteintes à autrui		Atteintes aux biens		Atteintes à la sécurité		Autres faits	
	N	%	N	%	N	%	N	%
EP	28	58.3	12	25.0	2	4.2	6	12.5
CO	88	68.8	20	15.6	12	9.4	8	6.3
ES II	46	47.9	36	37.5	9	9.4	5	5.2

L'examen détaillé des actes recensés durant l'année scolaire permet d'affiner l'analyse (*Tableau 7*).

Tableau 7. Fréquences des actes par niveau d'enseignement

Actes	EP	CO	ES II
Violences physiques sans arme	15	45	17
Insultes graves	10	28	13
Dommages au matériel ou aux locaux	5	8	17
Menaces graves	2	10	14
Tentative de vol ou vol	1	5	13
Tags	6	5	6
Autres faits graves	5	6	4
Intrusion de personnes étrangères à l'école ou à l'établissement	1	4	6
Violences physiques avec arme ou arme par destination	1	3	1
Jet de pierres ou autres projectiles	0	2	2
Port d'arme	0	4	0
Incendie ou tentative d'incendie	1	2	1
Suicide ou tentative de suicide	1	1	1
Bizutage	0	2	0
Dommages aux biens personnels	0	2	0
Violences physiques à caractère sexuel	0	0	1
Trafic de produits psychotropes	0	1	0
Total	48	128	96

Dans les établissements de l'enseignement primaire, les violences physiques sans arme et les insultes graves viennent en tête des actes signalés ; ils sont suivis par les tags et les dommages au matériel ou aux locaux.

Au cycle d'orientation, les violences physiques sans arme et les insultes graves sont nettement les actes les plus fréquemment signalés ; viennent ensuite les menaces graves.

Dans l'enseignement secondaire II, les violences physiques sans arme et les dommages au matériel ou aux locaux sont les actes les plus recensés. En 2017-2018, on a enregistré aussi des nombres assez importants de menaces graves, de vols ou tentatives de vol et d'insultes graves.

Durant cette dernière année scolaire, dans chaque degré d'enseignement un cas de suicide ou de tentative de suicide a été signalé.

Comparaisons dans le temps

Le recensement systématique des actes de violence dans tous les établissements d'enseignement publics genevois par l'intermédiaire de l'application informatique SIGNA a été effectif dès l'année scolaire 2007-2008⁶. La régularité d'un fort taux de participation au recensement témoigne d'un réel engagement des directions d'établissements pour prévenir la violence et assurer un climat scolaire propice aux apprentissages. Le recul des années et le cumul des données récoltées autorisent à poser quelques constats sur la violence en milieu scolaire à Genève et son évolution.

Globalement, la quantité des actes de violence recensés est faible

Le nombre total d'actes recensés dans SIGNA au cours d'une année scolaire est passé de 393 en 2012-2013 à 272 en 2017-2018 (*Tableau 8*). Au cours des six dernières années de recensement, nous constatons une diminution substantielle du nombre total des signalements.

Tableau 8. Fréquences par degré d'enseignement (années scolaires 2012-2013 à 2017-2018)

Niveau d'enseignement	2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
EP	83	21.1	98	31.6	83	24.9	53	23.9	53	18.7	48	17.6
CO	167	42.5	88	38.4	112	33.5	73	32.9	134	47.2	128	47.1
ES II	143	36.4	124	40.0	139	41.6	96	43.2	97	34.2	96	35.3
Total	393	100.0	310	100.0	334	100.0	222	100.0	284	100.0	272	100.0

Les atteintes à autrui constituent la majorité des actes recensés

Sur les six années scolaires considérées, les atteintes à autrui constituent toujours la majorité des cas signalés. Leur poids relatif le plus haut a été enregistré en 2016-2017 (67.3%) et le plus faible en 2014-2015 (55.4%).

Les auteurs et les victimes ont des profils stables

Lorsque les auteurs des actes recensés sont connus, ce sont des élèves dans environ deux cas sur trois. Les auteurs d'actes de violence ne sont que très exceptionnellement des membres du personnel scolaire (*Tableau 9*).

⁶ Des informations descriptives et explicatives sur SIGNA sont consultables sur la page Internet suivante : <http://www.ge.ch/recherche-education/signa/>.

Tableau 9. Proportions d'élèves et de membres du personnel scolaire parmi les auteurs d'actes de violence (années scolaires 2012-2013 à 2017-2018)

Auteurs	2012-2013 %	2013-2014 %	2014-2015 %	2015-2016 %	2016-2017 %	2017-2018 %
Élèves	62.4	69.0	60.5	64.9	78.9	66.2
Personnel scolaire	1.5	0.3	0.3	0.9	0.0	1.1

Au niveau des victimes, les tendances sont aussi assez stables : les victimes sont le plus souvent des élèves, mais dans plus d'un cas sur quatre ce sont des enseignant-e-s ou d'autres membres du personnel scolaire (*Tableau 10*).

Tableau 10. Proportions d'élèves et de membres du personnel scolaire parmi les victimes d'actes de violence (années scolaires 2012-2013 à 2017-2018)

Victimes	2012-2013 %	2013-2014 %	2014-2015 %	2015-2016 %	2016-2017 %	2017-2018 %
Élèves	46.3	41.0	38.9	43.2	47.5	42.3
Personnel scolaire	27.2	32.2	30.2	32.4	33.1	27.2

Les différences entre sexes sont nettes et constantes au cours du temps, tant en ce qui concerne les auteurs que les victimes d'actes de violence : les femmes sont proportionnellement plus fréquemment victimes qu'auteurs de violences (*Tableau 11*).

Tableau 11. Proportions de personnes de sexe féminin parmi les auteurs et parmi les victimes d'actes de violence (années scolaires 2012-2013 à 2017-2018)

Personnes de sexe féminin	2012-2013 %	2013-2014 %	2014-2015 %	2015-2016 %	2016-2017 %	2017-2018 %
Auteurs	14.5	16.5	13.8	13.5	16.6	12.5
Victimes	30.8	34.5	35.9	32.4	39.1	27.2

Des actes parfois signalés à la police et principalement suivis au niveau des établissements

Si un acte recensé donne lieu à un signalement auprès d'une instance spécifique en fonction de sa nature (police, services de l'Office de l'enfance et de la jeunesse [OEJ] ou justice), c'est le plus souvent à la police (*Tableau 12*).

Tableau 12. Proportions d'actes donnant lieu à un signalement à une instance spécifique (années scolaires 2012-2013 à 2017-2018)

Instance	2012-2013 %	2013-2014 %	2014-2015 %	2015-2016 %	2016-2017 %	2017-2018 %
Police	20.3	27.4	35.6	35.6	29.9	26.5
Services de l'OEJ	4.3	5.8	3.9	6.3	4.2	2.6
Justice	1.3	2.2	1.8	4.1	3.5	1.1

Les suites données aux violences constatées sont essentiellement assurées par les établissements eux-mêmes, ce qui est cohérent avec les formes les plus courantes de ces actes (violences physiques sans arme, injures, menaces, dommages au matériel ou aux locaux).

Pour conclure

Les tendances dégagées sur la durée montrent que :

- le nombre de faits de violence recensés dans les établissements d'enseignement publics genevois est faible ;
- les atteintes à autrui restent majoritaires parmi les signalements ;
- cinq actes représentent à eux seuls environ les trois quarts des faits enregistrés : les violences physiques sans arme, les insultes graves, les vols ou tentatives de vol, les dommages au matériel ou aux locaux et les menaces graves ;
- l'intensité et les formes de violence varient en fonction des degrés d'enseignement, ce qui s'explique vraisemblablement entre autres par les différences de population scolarisée (notamment en termes d'âge) et de contraintes institutionnelles qui y ont cours ;
- les profils des auteurs et des victimes des actes de violence en milieu scolaire restent stables ;
- lorsque des faits donnent lieu à un signalement, c'est d'abord à la police ;
- le suivi est principalement assuré au sein de l'établissement d'enseignement concerné.

Le dispositif SIGNA nous amène à constater que les établissements d'enseignement publics genevois sont peu exposés à des faits très graves de violence et que le risque pour les élèves d'y être confrontés est très faible.

Il s'agit d'un constat basé sur un relevé de type institutionnel s'avérant surtout adéquat pour recenser les formes les plus visibles de violence. D'autres manifestations de violence, comme le racket, peuvent être plus difficiles à identifier et c'est pourquoi la fréquence de certaines atteintes est peut-être sous-estimée.

